

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2017

---

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF292

présenté par  
M. Giraud, rapporteur général

-----  
**ARTICLE 39**

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 3° Le début du II de l'article 68 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 est ainsi rédigé : « Sous réserve des dispositions prévues au II de l'article ... de la loi n° ... du ... de finances pour 2018, le 2° du I s'applique... *(le reste sans changement)* »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à apporter une coordination avec les dispositions transitoires prévues par le présent article pour accompagner la sortie des communes de zone C du "Pinel", en aménageant les dispositions figurant à l'article 68 de la loi de finances pour 2017 s'agissant de l'extension du "Pinel" en zone C pour l'année 2017.